



Le 6 février 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES MERCREDI 12 ET JEUDI 13 FÉVRIER 2025

Par lettre en date du 6 février, le Gouvernement a demandé que la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique soit reportée du mercredi 12 au jeudi 13 février, en premier point de l'ordre du jour.

Il a également demandé l'inscription à l'ordre du jour du jeudi 13 février, en deuxième et troisième point, des lectures, sous réserve de leur dépôt, des conclusions des commissions mixtes paritaires sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte et sur la proposition de loi portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la mutualité sociale agricole.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des mercredi 12 et jeudi 13 février s'établit comme suit :

Mercredi 12 février 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 12 février à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

Désignation des **dix-neuf membres** de la **commission d'enquête** sur les coûts et les modalités effectifs de la commande publique et la mesure de leur effet d'entraînement sur l'économie française (droit de tirage du groupe Les Indépendants République et Territoires)

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette commission d'enquête : mardi 11 février à 14 h 30

- 3 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant la ratification de la convention n° 155 sur la **sécurité** et la **santé des travailleurs**, 1981 (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 287, 2024-2025)

=> Projet de loi autorisant l'approbation de l'**accord** portant création du **Centre de développement des capacités cyber** dans les **Balkans occidentaux** (C3BO) (texte de la commission, n° 285, 2024-2025)

=> Projet de loi autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant **amendement** de l'article 6 du **Protocole de Londres** de 1996 à la Convention de 1972 sur la **prévention** de la **pollution** des **mers** résultant de l'**immersion** de **déchets** et autres **matières** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 259, 2024-2025)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 10 février à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations en agriculture** (texte de la commission, n° 251, 2024-2025)

À 10 h 30

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **interdire** les **dispositifs électroniques** de **vapotage** à **usage unique** (texte de la commission, n° 263, 2024-2025)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 12 février à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'**urgence** pour **Mayotte**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 12 février à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi portant diverses **mesures** visant à **adapter** le **fonctionnement** des **instances** de **gouvernance** des **chambres d'agriculture** et de la **mutualité sociale agricole**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : mercredi 12 février à 15 heures

L'après-midi et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (texte de la commission, n° 251, 2024-2025)